

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE ROUTES-BASES AÉRIENNES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2025 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

Sur proposition du Directeur interdépartemental des Routes Méditerranée,

Le Préfet,

A R R E T E

Article 1er : Un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État « branches routes et bases aériennes » est ouvert au titre de l'année 2025 par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée.

Article 2 :

Le nombre de postes ouverts à ce recrutement est fixé à **2**

Les postes sont localisés :

- **CEI l'Argentièrre la Bessée** 19 Avenue Beauregard 05120 L'ARGENTIERRE LA BESSEE
- **CEI l'Argentièrre / point d'appui de Briançon** Zone d'activités Sud 193 les Barbiers 05100 BRIANÇON

Article 3 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée